

Délibération n° 16	Conseil Municipal du 19 Janvier 2017
Service Jeunesse	Domaine de compétence : 7 - Finances locales
Objet : tarifs 2017 pour les accueils de loisirs	
Rapporteur : Mme Kathy HANQUEZ	
Synthèse de la délibération :	La Caisse d'allocations familiales demande à la municipalité de réviser les tarifs 2017.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de l'action sociale et des familles,

**Vu** la délibération n° 16 du 5 Décembre 2016 approuvant les tarifs 2017,

**Considérant que** la Caisse d'Allocations Familiales est un partenaire privilégié dans le soutien et dans le financement de projets.

**Considérant que** la caisse d'allocations familiales nous demande de simplifier les tarifs pour les accueils de loisirs.

**Considérant que** dans le cadre du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'allocations Familiales, il nous est demandé d'ajouter le critère imposable et non imposable pour le public habitant à l'extérieur.

**Il est proposé au conseil municipal** de modifier les tarifs 2017 du service jeunesse comme annexé.

La délibération est adoptée par **32 voix pour**.